

Réflexions d'un citoyen sur la violence

Alors que notre pays vit une crise politique et sociale majeure par la seule faute de ceux qui ont fait fi de la volonté profonde du peuple, et cru pouvoir, par corruption idéologique, lui fermer son avenir en tant que grande nation indépendante, il m'est venu à l'esprit une réflexion simple sur la violence.

La violence et sa maîtrise sont structurantes dans les rapports humains, que cette violence émane de l'État, ou qu'elle soit exercée entre individus ou par des groupes de personnes ou encore entre États.

Il existe ainsi une violence légitime, celle de l'État démocratique, reposant sur l'adhésion réitérée du peuple, et une violence individuelle ou de groupes qui, précisément, parce qu'elle ne s'exerce pas dans le cadre de cet assentiment est nécessairement condamnable par l'État. Il est reconnu, parmi ses missions, comme garant de la sécurité et de la tranquillité de la collectivité. Il protège. Il faut évoquer, bien sûr, la légitime défense, qui comme son qualificatif le souligne, demeure la réponse d'un citoyen, ou de plusieurs citoyens, en tant que tels, à une agression, donc à ce qui est une violence illégitime.

L'État non-démocratique exerce, quant à lui, une violence envers le peuple pour l'anesthésier et favoriser l'oligarchie qui détient le pouvoir. Son comportement justifie toute contestation et toute violence qui pourrait s'élever contre lui. Je l'ai déjà souligné dans un texte précédent, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le bloc de constitutionnalité reconnaissent ce droit.

L'État, structuration administrative de la Nation, donc représentation de l'ensemble du peuple, mandate des citoyens, individuellement ou collectivement, pour décider l'engagement de la force et mettre en œuvre une violence graduée au nom de la collectivité. Il s'agit d'en assurer la sécurité ou la défense. C'est particulièrement le rôle de la Justice, de la Police, de la Douane, des services de secours et de l'Armée... L'existence même de l'État est, par essence, liée à la réunion de personnes, unies par une solidarité reconnue, recherchant, organisant et acceptant une protection pour défendre cette communauté portant le nom de nation.

Ce qui différencie cette violence d'autres formes de violence, donc des effets de la guerre, du meurtre et de l'assassinat, est à l'évidence une justification morale et juridique de l'acte et l'exclusivité de son application que s'octroie l'État. Il l'exerce au nom de la représentation de l'ensemble humain dont il est l'émanation. Le collectif l'emporte logiquement sur l'individuel.

La guerre, affrontement armé de nations, est donc en soi légitime, chaque partie en conflit agissant au nom de ses citoyens... Elle se traduit par un rapport de forces et, in fine, par des vainqueurs et des vaincus. Le droit du vainqueur s'impose alors. En ce sens le Droit n'est rien d'autre que le résultat d'un rapport de forces.

À cet égard nous pouvons nous interroger sur la création du tribunal de Nuremberg et sur la notion de crime de guerre. Supposons que l'Allemagne ait gagné la seconde guerre mondiale. Il est certain que ce type de juridiction n'aurait pas existé et que les actes de l'Allemagne, de ses alliés et de leurs collaborateurs, auraient fait l'objet d'une justification et permis l'établissement d'autres règles de Droit. Que se serait-il passé si les États-Unis dominateurs avaient perdu la guerre froide?

Nous devons ainsi admettre la relativité du Droit. Il n'a de justification et d'existence que s'il s'appuie sur la force qui seule permet de le faire respecter. Un État est donc surtout un corpus juridique, une volonté et une force armée.

Étant le résultat d'un rapport de forces, un État ne peut se permettre de fléchir. S'il faiblit il est inévitablement contesté par d'autres ou par des individus ou des groupes d'individus que sa faiblesse encourage à transgresser ces mêmes lois qu'il a établies au nom de la collectivité nationale.

Ce que nous constatons aujourd'hui en France, aussi bien dans les relations de notre pays avec l'étranger que dans sa sécurité intérieure, est précisément une contestation de son autorité au travers de faits de violence, divers et de gravité souvent élevée. Cela se produit parce que l'État s'est affaibli. Plus exactement, l'État pour des raisons idéologiques relevant d'une oligarchie européiste et mondialiste, ne peut plus appliquer la force en l'adaptant aux événements du fait de la subordination globale du pays à des instances extérieures. Cette situation lentement et délibérément formée par l'oligarchie gouvernant notre pays depuis quelques décennies, n'a certes pas détruit l'État, mais l'a neutralisé. Les faits de violence, en conséquence, se voient banalisés par les médias. L'un succédant à l'autre...

Toutes les actions que l'État sera autorisé alors à mener, seront insignifiantes au regard de la contestation dont il fait l'objet. D'autant plus que les citoyens en uniforme, pourtant mandatés pour maintenir l'ordre et la paix, sont parfois vilipendés par des instances mêmes de l'État, les médias et des élus, pour avoir exercé leur rôle. L'idéologie européiste opposée au principe de la puissance régaliennne nationale introduit la contestation de l'ordre étatique.

Les actions de l'État ne procèdent plus d'une volonté d'autorité et d'exercice de ce que les juristes appellent la puissance publique. Ainsi peuvent se développer tous les trafics, les corruptions et les manifestations violentes et destructrices. Les cartels de la drogue, le pouvoir des GAFAM, des fonds de pension et de la finance agressive, ou encore l'offensive islamique, ne trouvent aucun obstacle réel à leur ambition de corruption mentale et de domination. Ils trouvent même des collaborateurs. La France est devenue une terre de conquête que se disputent ses agresseurs. Ils coopèrent entre eux parfois, de manière circonstancielle, lorsque des intérêts leur paraissent communs.

La criminalité, insensiblement, devient un nouveau type d'autorité. La violence des individus, peu ou pas sanctionnée, apporte sa contribution à la violence des bandes, des mafias et, au bout du compte, à l'oligarchie financière, à l'État profond.

Le crime et l'ambition conquérante l'emportent dans un nouveau rapport de forces. Ils s'apprêtent à promouvoir une nouvelle légalité. De même les puissances concurrentes profitent de la situation et, sans mener une guerre ouverte, exploitent les failles et les faiblesses pour leur seul avantage.

Les abandons de souveraineté au profit de l'UE et de ses propres subordinations, ont provoqué, fort logiquement, l'amputation des moyens d'exercice de la puissance de l'État. Il ne dispose plus désormais de l'autorité suffisante ni du désir de réformer cette organisation et d'en arrêter les dérives. La France est ainsi naturellement contestée dans le rôle international qu'elle pourrait ambitionner de jouer en conformité avec sa nature. Mais surtout, ayant subordonné ses règles de Droit à des instances juridiques internationales et s'étant pliée à des philosophie et culture étrangères à ses racines les plus profondes, elle ne dispose plus des moyens indispensables à sa sécurité générale et à la protection de ses citoyens. Je rappelle que les hautes-cours, Conseil constitutionnel, Cour de cassation et Conseil d'État, se sont subordonnées, d'elles-mêmes, aux cours et au droit européens. Ce droit étranger, au service de l'oligarchie financière anglo-saxonne, exerçant politiquement sa puissance au travers des institutions européennes, bénéficie ainsi d'une considérable latitude pour imposer la volonté exprimée par les ennemis de l'idée nationale. Cette caste peut piller, détruire et corrompre en toute impunité.

Le constat est clair; l'exercice de la violence d'État, indispensable pour la sauvegarde de la Nation et la protection des citoyens, exige un État pleinement souverain.

Cette véritable guerre de sauvegarde, tous azimuts, ne peut être menée que si le pouvoir régalien s'appuyant sur une cohérence entre le peuple, l'État et la pensée politique, retrouve l'intégralité de ses attributs et de son rôle. La souveraineté retrouvée protégera la France des intentions surnoises d'autres États, de groupes d'intérêts et d'idéologies notamment religieuses. Sa souveraineté recouvrée, dans les domaines juridique, militaire, monétaire, industriel, agricole, commercial et culturel, libèrera la puissance actuellement ensommeillée de la France.

Ce qui empêche aujourd'hui le rétablissement de cette cohérence est précisément une doxa à laquelle se plient nos élus indépendamment de leur bord politique affiché..

Je répète la question que j'avais donné en titre à un de mes précédents articles: Qui osera? qui osera enfin dire qui sont nos ennemis, comment les combattre et sera prêt à engager le fer?

Or, si une guerre légitime n'est pas menée contre cette criminalité multiforme, conséquence des abandons de souveraineté successifs, la violence individuelle et celle de regroupements illégaux, provoqueront inévitablement l'effondrement du pays. Ils feront le lit de l'annexion de la France par un État fédéral européen en gestation. Ils mèneront à la fin de l'histoire de notre peuple.

Dans ce sens les engagements pris par certains gouvernants au nom de notre pays vers « davantage d'Europe », constituent une criminelle façon de voir notre avenir. Il faut au plus vite revenir à la patrie qui n'est rien d'autre que l'âme de cette cohérence évoquée plus haut.

Aussi inviter à une défense européenne, évidemment incluse dans l'OTAN étatsunienne, ou octroyer à une fonctionnaire internationale et aux employés de l'oligarchie euro-anglo-saxonne, la liberté de négocier des accords commerciaux, militaires, monétaires et politiques avec des États pleinement souverains ou des regroupements d'États souverains, relève de la volonté de détruire notre nation.

Il ne faudra pas s'étonner si le peuple français, constatant l'incapacité des politiciens actuels à prendre les mesures adéquates, finisse par mettre en oeuvre une légitime violence pour préserver son existence. Après tout le pouvoir appartient au peuple...

Henri ROURE